

Chargeant Monsieur **Issa BADAROU SOULE**, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires, de l'intérim de Monsieur **Jean-Marie EHOZOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du lundi 02 au lundi 09 mars 2009**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

VU le Décret n° 2008-637 du 27 Octobre 2008, portant composition du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2009-053 du 02 mars 2009 portant intérim du Président de la République ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du lundi 02 mars 2009, Monsieur **Issa BADAROU SOULE**, Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires est chargé de l'intérim de Monsieur **Jean - Marie EHOZOU**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 mars 2009

**Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat chargé de la Défense Nationale
assurant l'intérim,**



Issifou KOGUI N'DOURO

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2- MAEIAFBE 4 – SGG 4 – Autres Ministères 25 – Départements 6 – JORB 1.